



Protocole sanitaire Covid-19

CLJ (ALSH Ados) Saint-Georges d'Orques - juillet 2020

Ce protocole est basé sur les directives du ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse relatif aux accueils collectifs de mineurs sans hébergement du 18 juin 2020.

1. **Les locaux** sont désinfectés, aérés, et le seront avant et après chaque utilisation

Une Désinfection et lavage des locaux par l'agent d'entretien sera réalisé tous les matins

2. **Les encadrants** sont formés aux gestes barrières (ou gestes de protection)

Les animateurs porteront un masque ou une visière en intérieur, si la distanciation n'est pas possible

3. **Les activités** en intérieur et extérieur ne dépasseront pas 12 jeunes

Toute sortie du jeune pendant l'activité sera définitive, et les parents seront informés !

Respecter les règles établies dans les locaux / utilisation des sanitaires (pas besoin)

Pour les sorties avec mini-bus, le nombre de jeunes est ramené à 8 maximum et le port du masque est obligatoire pendant le trajet

Le mini-bus sera désinfecté après et avant chaque utilisation. L'animateur-conducteur portera un masque

4. Les jeunes devront être **inscrits préalablement pour les activités** de la semaine (du matin et/ou de l'après-midi) et avoir signé le présent protocole (ainsi que leur représentant légal)

5. **Les jeunes devront** porter un masque dans le mini-bus, respecter les gestes barrières à chaque instant, et feront l'objet d'un rappel constant. Ils sont sous surveillance de l'animateur en permanence (interdiction de sortir seul pendant l'ouverture du CLJ)

6. **Aucune alimentation** ne sera fournie. En cas de pique-nique ou goûter, un sac isotherme individuel devra être prévu par le jeune

7. **Les responsables légaux** ne sont pas admis dans les locaux. En cas d'accès exceptionnel, le port du masque est obligatoire

8. **Le responsable légal** doit vérifier la température (inférieure à 37,8°C) du jeune avant chaque venue au CLJ

9. **En cas de symptômes**, le jeune sera isolé dans la salle derrière le bureau de l'animateur, et son représentant légal prévenu sur l'instant pour venir le récupérer (à défaut le 15)

Date :

Signature (parents)

Signature (jeune)